

2011_B145

OBJET : Agriculture et forêt - Agriculture - Versement de la subvention complémentaire sollicitée en 2010 par la Fédération de Provence du Cheval de Trait

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 1 AVRIL 2011

Rapporteur : Monsieur Christian BURLE

**Objet : Développement Economique - Agriculture - Subvention -
Versement de la subvention complémentaire sollicitée en 2010 par
la Fédération de Provence du Cheval de Trait.**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il s'agit de verser, à titre exceptionnel, la subvention complémentaire sollicitée en 2010 par la Fédération de Provence du Cheval de Trait. Le montant de cette subvention s'élève à 5 000 euros.

Par délibération n° 2010-B177, le bureau communautaire du 8 avril 2010 accordait une subvention de 15 000 euros à la Fédération de Provence du Cheval de Trait qui sollicitait une aide de 20 000 euros pour abonder son budget prévisionnel 2010 de 87 750,00 euros. L'aide accordée (15 000 €) représentait un taux de couverture de 17,09 %.

Cependant, en août 2010, l'association adressait à la CPA une demande hors guichet unique, destinée à attirer l'attention sur ses difficultés financières et sollicitait une subvention complémentaire de 5 000 euros pour mener à bien la manifestation « National Concours complet du Cheval de Trait » les 2 et 3 octobre 2010. Le bureau communautaire du 29 septembre 2010 décidait d'accorder ce complément par délibération 2010-B473 portant ainsi la couverture de la subvention à 23 %.

Néanmoins, lors du calcul du solde de la première subvention, il s'est avéré que le budget réalisé et déclaré par l'association après la manifestation, n'était que de 60 471 euros. Ramené à ce budget, le solde avait alors été recalculé par les services de la C.P.A. conformément aux règles budgétaires relatives aux subventions représentant une subvention globale de 14 000 €. De fait, la subvention complémentaire n'a pas été versée.

Aujourd'hui, compte tenu, d'une part, de la défection de certains financeurs et notamment la commune de Trets, d'autre part de la décision de la CPA d'accorder la subvention complémentaire de 5 000 € par délibération 2010-B473, l'association sollicite le versement de ce montant afin de remettre en équilibre son budget. Dans la mesure où la totalité de la subvention sollicitée représente 31 % du budget réalisé, cette aide reste conforme aux critères d'attribution puisqu'elle ne dépasse pas le seuil maximum de 40 %.

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2010-B177 du bureau communautaire du 8 avril 2010 relative à la politique de subvention relative aux associations à caractère agricole,

VU la délibération n° 2010-B473 du bureau communautaire du 29 septembre 2010 relative à la demande de subvention complémentaire de l'association « Fédération de Provence du cheval de trait,

VU la délibération n° 2010-A199 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 portant modification des critères d'attribution aux associations oeuvrant en faveur du développement économique et rappel des critères d'attribution aux associations de commerçants et artisans de proximité, aux associations oeuvrant dans le domaine agricole et aux associations oeuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle et de l'emploi,

VU l'avis favorable de la commission agriculture et forêt du 22 mars 2011,

Au vu de ce qui précède, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** le versement de la subvention complémentaire votée au bureau du 29 septembre 2010 d'un montant de 5 000 euros,
- **AUTORISER** Mme le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier,
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 3D-92-6574 du budget 2011 qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Agriculture et forêt - Agriculture - Versement de la subvention complémentaire sollicitée en 2010 par la Fédération de Provence du Cheval de Trait

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 13 AVR. 2011